

Direction : Direction des Ressources Humaines

Personnel

REF : DRH2007010

Signataire : CD/BC/SG

OBJET : Personnel communal mis à disposition de l' Association Aubervacances-Loisirs : adhésion de la ville au service de prévention médico-sociale auprès du centre de gestion de la Vendée (85)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 78-1183 du 20 décembre 1978,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant l'obligation pour les agents d'être soumis à un examen médical annuel,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : Décide l'adhésion de la Ville d'Aubervilliers au service de prévention médico-sociale auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vendée pour ses deux agents affectés à Saint Hilaire (85270) à compter du 1^{er} mai 2007.

ARTICLE 2 : Approuve dans le cadre de la visite annuelle, le versement au service de prévention médico-sociale du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vendée de 52,00 € par agent pour l'année 2007.

ARTICLE 3 : Prend l'engagement d'inscrire chaque année au budget communal le crédit nécessaire en fonction du nombre d'agents concernés tant qu'il y aura des agents de la collectivité affectés à Saint Hilaire.

ARTICLE 4 : Dit que les crédits nécessaires à l'adhésion à ce service sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

6226 – 020 (602 – 6226 – 020)

le Maire